



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 17/05/2019

Numéro de référence : 199

Tableau des connaissances linguistiques du personnel du greffe de la Cour

Domaine d'activité : **Activité administrative**

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Greffier adjoint de la Cour	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	ECJ.Registry@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Grefe de la Cour	
<i>Sous-traitant :</i>	Néant	

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	<p>La finalité du traitement est de faciliter l'attribution, l'exécution et le suivi des travaux du greffe de la Cour.</p> <p>Base légale : articles 20 (attributions du greffier) et 36 (langues de procédure) du règlement de procédure de la Cour.</p>
----------------------------------	---

Accessible au public

2) *Description du traitement*

La Cour est appelée à connaître des affaires dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. Le greffe de la Cour, qui est chargé du suivi procédural des affaires, est organisé en sections linguistiques. En cas d'absence de la (des) personne(s) principalement en charge d'une section linguistique, il est fait appel à une autre personne du service qui maîtrise une langue donnée et qui est, dès lors, susceptible de saisir la portée des pièces de procédure déposées, de correspondre avec les juridictions nationales et les représentants des parties ou intéressés. À cette fin, le tableau des connaissances linguistiques du personnel du greffe de la Cour contient les nom, prénom, fonction et connaissances linguistiques de chaque membre du service. Ce tableau est en ligne sur le site intranet du greffe de la Cour dans un espace réservé au personnel du greffe.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Personnel du greffe de la Cour	Nom, prénom, fonction, connaissances linguistiques (langue et indication du niveau : langue maternelle, niveau avancé, moyen ou basique)	Les données sont conservées aussi longtemps que la personne concernée est employée au greffe de la Cour. Le personnel du greffe de la Cour peut accéder au tableau des connaissances linguistiques à tout moment sur le site intranet du greffe de la Cour. Le tableau est uniquement accessible au personnel du greffe. Les données obsolètes sont supprimées par le secrétariat du greffe à chaque mise à jour (recrutement ou départ d'un fonctionnaire ou agent, acquisition de nouvelles connaissances linguistiques).

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Personnel du greffe de la Cour
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Néant.
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant.
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Le tableau des connaissances linguistiques n'est accessible que sur le site intranet du greffe de la Cour, dans un espace réservé au personnel du greffe.
6) <i>Notice d'information</i>	Une notice d'information est accessible sur le site intranet du délégué à la protection des données ainsi que sur le site intranet du greffe de la Cour.